

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 28 SEPTEMBRE 2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

N° CC-192-2026 - RÉORGANISATION DE LA DIRECTION DE LA PETITE ENFANCE, ENFANCE, JEUNESSE

Nombre d'élus			
En exercice	Présents	Pouvoirs	Votants
66	52	9	61

L'an deux mille vingt-six, le 28 septembre à dix-huit heures trente, les membres du Conseil communautaire de la Communauté de communes Roumois Seine, légalement convoqués, se sont réunis au centre Gilbert Martin à Grand Bourgtheroulde sous la présidence de M. Sylvain BONENFANT. Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par écrit aux membres du conseil communautaire le mardi 22 septembre 2026.

Présents :

M. Sylvain BONENFANT, Mme Gwendoline PRESLES, Mme Christine HOUEL, Mme Brigitte BARBETTE, M. Yannick BOUDET, M. Franck BERTIN, M. Franck BUCHER, M. Philippe VANHEULE, M. Bertrand PECOT, Mme Nelly MARINIER, Mme Maryannick VERDURE, Mme Véronique DUMINY, M. Sylvain GALLAIS, M. Christophe DESCHAMPS, M. David TAURIN, M. Michel DEZELLUS, Mme Régine SENINCK, M. Bruno GERMAIN, M. Laurent DEBEERST, M. Gilbert DOUBET, Mme Christine VAN DUFFEL, M. Didier DERLY, M. Jacques DORLEANS, M. Frédéric CARDON, M. Maxime FERAY, M. Nicolas BROSSAULT, Mme Chrysis DORANGE, M. Benoît GATINET, M. Geoffrey GOETHALS, M. Cyrille GUINAMANT, Mme Corinne LEMULLIER, M. Vincent MOENS, M. Rudy SIMON, M. Christophe TABOUELLE, Mme Valérie VIGOUROUX, Mme Sabrina AUBERT, Mme Valérie DELASSUS, Mme Nathalie DANNEBEY, M. Pascal CATELAIN, Mme Gaëlle GODARD, M. Franck TAMION, Mme Emilie AUDOIRE, Mme Céline PONSARD, Mme Barbara LE TRIVIDIC, M. Ludovic MAINIE, Mme Sylvie LENFANT, M. Philippe RIO.

Absents excusés :

M. Patrice ROMAIN, M. Jean AUBOURG, M. Jean-Paul LELOUARD, Mme Elodie POTTIE, Mme Delphine IBERT.

Procurations :

M. Jérôme DÉBUS donne pouvoir à Mme Sylvie LENFANT, Mme Josette SIMON donne pouvoir à Mme Gwendoline PRESLES, M. Richard APPERT donne pouvoir à M. Maxime FERAY, M. William MIGNOT donne pouvoir à Mme Sabrina AUBERT, M. Olivier MORIN donne pouvoir à M. Franck BUCHER, Mme Sandrine MENNITI donne pouvoir à M. Pascal CATELAIN, Mme Marie TAMARELLE VERHAEGHE donne pouvoir à M. Sylvain BONENFANT, Mme Pauline DUCHAUSSOY donne pouvoir à Mme Christine VAN DUFFEL, Mme Aurélia ROGER donne pouvoir à Mme Valérie DELASSUS.

Suppléants :

Nathalie SOHIER suppléant de M. Claude GENCE, M. Thierry LEPLANOIS suppléant de M. Dominique LEVASSEUR, Alain MARGOT suppléant de M. Dominique DELAMARE, Mme Mery CHERVILLE suppléant de M. Philippe BENARD, M. Damien MERCIER suppléant de Mme Florence

LEMAISTRE.

Secrétaire de séance : Monsieur GUINAMANT Cyrille

Exposé des motifs valant note explicative de synthèse au sens de l'article L. 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales :

Conformément à l'article L.313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité et établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Il appartient donc au conseil communautaire de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

❖ Direction de la petite enfance, enfance, jeunesse

Contexte

La réorganisation proposée ne constitue pas uniquement une évolution de l'organigramme ; elle vise à construire un pilotage plus cohérent des parcours de l'enfant, du jeune et de la famille, tout en renforçant l'accompagnement des professionnels et la qualité du service public rendu aux habitants. La direction de la petite enfance, enfance, jeunesse intervient sur l'ensemble des parcours de :

- Petite enfance
- Enfance
- Jeunesse
- Parentalité
- Inclusion
- Santé

Elle doit répondre à de nouvelles exigences :

- Mise en œuvre du Service Public de la Petite Enfance ;
- Renforcer le déploiement des politiques sociales et familiales en intégrant les politiques sanitaires dans la mise en œuvre d'un contrat unique
- Développement des démarches de promotion et de prévention santé ;
- Attentes croissantes des familles ;
- Nécessité d'harmoniser les pratiques sur l'ensemble du territoire

L'objectif est de passer d'une organisation historiquement sectorisée à une organisation davantage fondée sur les compétences, les parcours et les projets. La Direction est confrontée à des difficultés qui la fragilisent : absentéisme, manque d'hétérogénéité des pratiques entre les structures du territoire, besoin de renforcer l'accompagnement des équipes, difficultés de recrutement et de fidélisation sur certains postes. Le besoin de développer une culture professionnelle commune est essentiel aujourd'hui.

Enjeux de la réorganisation

A compter du 1er janvier 2027, la nouvelle organisation vise à mieux accompagner les agents en clarifiant les rôles, en développant les compétences et en renforçant les temps de coordination.

Il s'agit également d'améliorer le fonctionnement des services en harmonisant les pratiques, en renforçant la continuité de service, en simplifiant les circuits de décision, et en développant le travail transversal.

La volonté est de enforcer la qualité de service aux familles avec une meilleure cohérence des projets éducatifs, un parcours plus lisible et un renforcement de l'inclusion, de la parentalité et de la prévention santé.

Principes d'organisation :

Une direction structurée autour de quatre grands parcours

Petite enfance et parentalité

- Multi-accueils
- RPE
- Service Public de la Petite Enfance
- Soutien à la parentalité.

Enfance

- Périscolaire et extrascolaire,
- Qualité éducative.

Jeunesse

- Structures jeunes,
- Citoyenneté,
- Dispositifs jeunesse.

Santé et handicap

- Santé,
- Handicap,
- Développement de l'inclusion.

Impacts sur les effectifs

Renforcement de l'encadrement de proximité :

- **Huit directeurs ALSH** assureront l'encadrement de proximité auprès des équipes des accueils extrascolaires.

Ainsi, il est proposé de créer les emplois permanents selon le tableau suivant :

Poste	Taux d'emploi	Nombre de postes	Création / Grade
Directeur ALSH	Temps complet	1	Animateur
Directeur ALSH	Temps complet	1	Animateur principal de 1ère classe
Directeur ALSH	Temps complet	3	Adjoint d'animation
Directeur ALSH	Temps complet	3	Adjoint d'animation territorial principal de 2ème classe

Et de supprimer les emplois permanents selon le tableau suivant, à compter du 31 décembre 2026 :

Poste	Taux d'emploi	Nombre de postes	Suppression / Grade
Directeur ALSH et périscolaire	Temps complet	1	Animateur
Directeur ALSH et périscolaire	Temps complet	1	Animateur principal de 1ère classe
Directeur ALSH et périscolaire	Temps complet	4	Adjoint d'animation
Directeur ALSH et périscolaire	Temps complet	3	Adjoint d'animation territorial principal de 2ème classe

Finalité du poste :

Assurer la direction pédagogique, administrative et opérationnelle des accueils de loisirs extrascolaires du territoire, en garantissant la qualité éducative des projets, la sécurité physique, morale et affective des enfants accueillis et le respect de la réglementation des Accueils Collectifs de Mineurs.

Coordonner l'organisation des accueils extrascolaires (vacances et mercredis) et assurer le management des équipes d'animation. Veiller à la cohérence éducative entre les accueils extrascolaires et périscolaires en lien avec le directeur adjoint et les animateurs référents.

Missions principales :

Piloter les accueils de loisirs extrascolaires

- Organiser et coordonner les accueils des mercredis et des vacances scolaires.
- Garantir la mise en œuvre des orientations éducatives de la collectivité.

- Élaborer, suivre et évaluer les projets pédagogiques.
- Assurer le fonctionnement quotidien des structures.
- Veiller à la qualité de l'accueil proposé aux enfants et aux familles.

Manager les équipes d'animation

- Encadrer les équipes d'animation.
- Organiser et animer les réunions d'équipe.
- Répartir les missions et contrôler leur exécution.
- Accompagner les agents dans leur montée en compétences.
- Participer au recrutement et à l'intégration des animateurs.
- Réaliser les entretiens professionnels des agents placés sous son autorité.

Garantir l'application de la réglementation

- Assurer le respect de la réglementation relative aux ACM.
- Veiller à la sécurité physique, morale et affective des enfants.
- Contrôler l'application des procédures d'hygiène, de sécurité et de gestion des risques.
- Assurer les déclarations et documents réglementaires nécessaires.

Assurer la gestion administrative et budgétaire

- Participer à la préparation du budget de fonctionnement.
- Suivre les dépenses liées aux activités.
- Assurer le suivi des effectifs et des taux d'encadrement.
- Produire les bilans d'activité et les indicateurs de suivi.

Développer le partenariat avec les familles et les acteurs du territoire

- Assurer l'information et l'accueil des familles.
- Accompagner la gestion des situations particulières.
- Participer aux réunions avec les partenaires institutionnels et associatifs.
- Représenter la collectivité dans son domaine d'intervention.

Activités spécifiques

- Organiser les séjours, sorties et événements du secteur enfance.
- Participer à l'élaboration du projet éducatif de territoire.
- Assurer une veille réglementaire et pédagogique.
- Contribuer aux démarches d'amélioration continue du service.

Onze **directeurs adjoints périscolaires** viennent également renforcer l'encadrement de proximité sur les temps périscolaires :

Ainsi, il est proposé de créer les emplois permanents selon le tableau suivant :

Poste	Taux d'emploi	Nombre de postes	Création / Grade
Directeur adjoint périscolaire	Temps complet	5	Adjoint d'animation Adjoint d'animation principal de 2 ^{ème} classe Adjoint d'animation de 1 ^{ère} classe

Finalité du poste :

Assurer l'organisation, la coordination et le suivi des accueils périscolaires du territoire afin de garantir un accueil de qualité pour les enfants et les familles dans le respect du projet éducatif de la collectivité.

Encadrer et accompagner les animateurs référents dans la mise en œuvre des projets pédagogiques et assurer la continuité de direction en l'absence du directeur de l'accueil de loisirs.

Missions principales :

Coordonner les accueils périscolaires

- Organiser le fonctionnement des accueils matin et soir.
- Garantir l'application des procédures communes sur l'ensemble des sites.
- Harmoniser les pratiques professionnelles entre les différentes structures.
- Assurer le suivi des effectifs et des taux d'encadrement.
- Veiller à la qualité des accueils proposés aux enfants.

Encadrer les animateurs référents

- Accompagner les référents dans l'organisation quotidienne de leur site.

- Animer les réunions de coordination.
- Apporter un soutien technique et pédagogique.
- Veiller à la bonne circulation des informations.
- Contrôler la mise en œuvre des projets pédagogiques.

Participer au management des équipes

- Contribuer à l'élaboration des plannings.
- Accompagner les animateurs dans leurs pratiques professionnelles.
- Participer à l'accueil et à l'intégration des nouveaux agents.
- Identifier les besoins en formation.
- Participer à l'évaluation des agents.

Assurer le suivi administratif

- Contrôler les documents administratifs liés aux accueils.
- Assurer le suivi des présences enfants.
- Participer à la préparation des déclarations réglementaires.
- Élaborer les bilans d'activité des accueils périscolaires.
- Assurer le reporting auprès du directeur.

Participer à la qualité éducative du service

- Participer à l'élaboration et à l'évaluation des projets pédagogiques.
- Développer des actions éducatives cohérentes avec le projet éducatif territorial.
- Impulser des projets d'animation innovants.
- Favoriser l'implication des équipes dans la démarche éducative.

Assurer les relations avec les familles et les partenaires

- Être l'interlocuteur privilégié des familles pour les questions relatives au périscolaire.
- Participer aux réunions avec les partenaires éducatifs.
- Contribuer au développement des relations avec les écoles.

Assurer la suppléance du directeur

- Assurer la continuité du fonctionnement du service en l'absence du directeur.
- Représenter le directeur auprès des équipes et partenaires.
- Prendre les décisions nécessaires au bon fonctionnement des accueils.

Activités spécifiques

- Présence régulière sur les différents sites périscolaires.
- Accompagnement des référents lors de la mise en œuvre des projets.
- Participation à l'organisation des accueils extrascolaires.
- Contribution à la préparation des vacances scolaires et des mercredis.

Sur chaque site périscolaire, des référents seront mis en place, soit 25 référents :

25 animateurs enfance-jeunesse occuperont une mission supplémentaire de référent de site.

Ces 25 postes seront créés lors d'une prochaine délibération.

Finalité du poste :

Assurer l'organisation quotidienne et la coordination d'un accueil périscolaire dans le respect du projet éducatif et pédagogique de la collectivité.

Être le référent de terrain auprès des enfants, des familles et des partenaires scolaires tout en contribuant à l'encadrement fonctionnel de l'équipe d'animation du site.

Missions principales :

Assurer le bon fonctionnement de l'accueil périscolaire

- Organiser l'accueil des enfants sur les temps du matin et du soir.
- Veiller au respect des règles de sécurité et de fonctionnement.
- Assurer l'application des procédures définies par le service.
- Garantir la qualité de l'accueil des enfants et des familles.
- Veiller au bon état du matériel et des locaux utilisés.

Coordonner l'équipe d'animation du site

- Organiser les missions quotidiennes des animateurs.
- Répartir les groupes d'enfants et les activités.
- Transmettre les informations nécessaires au fonctionnement du service.
- Accompagner les animateurs dans la mise en œuvre des activités.
- Signaler au directeur adjoint les difficultés rencontrées.

Le référent n'exerce pas d'autorité hiérarchique mais assure une coordination fonctionnelle de proximité.

Participer à l'élaboration et à la mise en œuvre des projets d'animation

- Proposer et mettre en œuvre des activités éducatives adaptées.
- Participer à l'élaboration des projets pédagogiques.
- Développer des projets en lien avec les orientations éducatives du territoire.
- Favoriser la participation des enfants à la vie de l'accueil.

Assurer le lien avec les familles

- Accueillir quotidiennement les familles.
- Transmettre les informations relatives à la vie de l'accueil.
- Recueillir les demandes ou difficultés rencontrées par les familles.
- Orienter les situations nécessitant une intervention vers le directeur adjoint ou le directeur.

Assurer le lien avec les partenaires scolaires

- Maintenir une communication régulière avec l'équipe enseignante.
- Faciliter les transitions entre les temps scolaires et périscolaires.
- Participer à la cohérence éducative entre les différents temps de l'enfant.

Assurer le suivi administratif de premier niveau

- Contrôler les listes de présence.
- Effectuer les pointages demandés.
- Signaler les absences des agents ou des enfants.
- Participer à la transmission des éléments nécessaires au suivi de l'activité.

Activités quotidiennes

- Accueil des enfants et des familles.
- Animation d'activités éducatives.
- Coordination des animateurs présents sur le site.
- Gestion des imprévus et situations d'urgence.
- Contrôle des effectifs.
- Transmission des informations au directeur adjoint.

➤ 2 directeurs jeunesse

Les postes étant déjà existants, aucune création n'est nécessaire.

➤ 2 animateurs jeunesse,

Ainsi, il est proposé de créer les emplois permanents selon le tableau suivant :

Poste	Taux d'emploi	Nombre de postes	Création / Grade
Animateur jeunesse	Temps complet	2	Adjoint d'animation Adjoint d'animation principal de 2 ^{ème} classe Adjoint d'animation de 1 ^{ère} classe

Finalité du poste :

Assurer l'accueil et l'accompagnement des jeunes de 13 à 17 ans en leur proposant des activités de loisirs, culturelles, sportives, artistiques et éducatives, adaptées à leurs envies et à leurs besoins.

- **L'effectif des animateurs est maintenu** et réparti sur 25 sites.

Ce qui évolue pour l'encadrement

Clarification de la chaîne hiérarchique

L'organisation actuelle est jugée parfois complexe et insuffisamment lisible.

La réorganisation vise à :

- Identifier clairement le N+1 ;
- Clarifier les responsabilités ;
- Simplifier les circuits de décision ;
- Formaliser davantage les missions de chacun.

Apparition ou évolution de fonctions de pilotage

De nouveaux postes au fonctions stratégiques sont créés :

- **Responsable enfance, qualité éducative et accompagnement grands projets :**

Il est proposé de créer un poste de responsable enfance, qualité éducative et accompagnement grands projets au grade d'animateur principal de 2ème classe, à temps complet.

Poste	Taux d'emploi	Nombre de poste	Création / Grade
Responsable enfance, qualité éducative et accompagnement grands projets	Temps complet	1	Animateur principal de 2ème classe

Missions :

- Contribuer à l'élaboration de la politique territoriale dans le domaine de l'enfance.
- Mettre en œuvre et piloter les projets relevant de son champ d'intervention sur le territoire.
- Contribuer à l'élaboration, à la mise en œuvre et à l'évaluation du contrat unique sur la thématique enfance.
- Développer et animer un réseau de partenaires institutionnels, associatifs et éducatifs.
- Assurer une fonction d'ingénierie, de coordination et d'accompagnement des projets enfance du territoire.

Activités régulières :

Mettre en œuvre les orientations du Projet Éducatif Social Local (PESL) et du contrat unique liées à l'enfance

- Élaborer les fiches actions relevant de la thématique enfance.
- Développer, animer et coordonner les projets inscrits dans le PESL et du contrat unique.
- Assurer le suivi et l'évaluation des actions mises en œuvre.
- Participer à la définition des orientations stratégiques de la politique enfance.

Connaître le territoire et assurer une veille prospective

- Réaliser un état des lieux thématique et territorial et l'actualiser.
- Identifier les besoins des enfants, des familles et des professionnels.
- Recenser les ressources, dispositifs et acteurs du territoire.
- Assurer une veille réglementaire, éducative et sociale.

Accompagner la réalisation des objectifs définis dans le cadre du PEDT, PESL et du contrat unique dans le domaine de l'enfance

- Accompagner les porteurs de projets.
- Favoriser le travail collaboratif et la transversalité entre les services.
- Coordonner la mise en œuvre des actions territoriales.
- Participer au développement d'une offre éducative cohérente et complémentaire.
- Veiller à l'équité territoriale des services et actions proposés aux enfants et aux familles.

Participer, créer et animer les réseaux thématiques, transversaux et intercommunaux

- Identifier et mobiliser les partenaires stratégiques au regard des enjeux enfance.
- Animer les réunions thématiques, groupes de travail et instances de concertation.
- Développer les logiques de coopération, de mutualisation et de co-construction.
- Favoriser les liens entre les acteurs éducatifs, sociaux, culturels et sportifs.

Contribuer à la cohérence des dispositifs enfance en lien avec le PEDT et le PESL

- Renforcer les passerelles entre les différents temps de vie de l'enfant.
- Favoriser l'articulation entre les acteurs éducatifs du territoire.
- Promouvoir les actions et dispositifs enfance auprès des partenaires et des familles.
- Participer au développement de parcours éducatifs cohérents pour les enfants.

Accompagner l'innovation et soutenir les dynamiques locales

- Apporter un appui méthodologique aux porteurs de projets.
- Soutenir les expérimentations répondant aux besoins émergents des familles.
- Encourager les initiatives favorisant l'inclusion, la participation et l'accès aux loisirs éducatifs.

Contribuer à la dynamique d'évaluation permanente du PEDT, PESL et du contrat unique au titre de

l'enfance

- Mettre en œuvre les outils de suivi, d'observation et d'évaluation.
- Élaborer les bilans d'activité et tableaux de bord.
- Analyser les résultats et proposer des axes d'amélioration.
- Réaliser les bilans destinés aux partenaires institutionnels et financiers.

➤ **Responsable enfance accueil périscolaire et accueil extrascolaire :**

Il est proposé de créer un poste au grade d'animateur principal de 2ème classe, à temps complet :

Poste	Taux d'emploi	Nombre de poste	Création / Grade
Responsable enfance accueil périscolaire et accueil extrascolaire	Temps complet	1	Animateur principal de 2ème classe

Et de supprimer les emplois permanents de responsable enfance, à compter du 31 décembre 2026 :

Poste	Taux d'emploi	Nombre de poste	Suppression / Grade
Responsable enfance	Temps complet	1	Animateur principal de 2ème classe
Responsable enfance	Temps complet	1	Adjoint d'animation principal de 2 ^{ème} classe

Mission :

Coordonner les activités et le fonctionnement des accueils de loisirs dans le respect du projet éducatif de la collectivité

Encadrement et coordination des Directeurs et Directeurs adjoints :

- Définir les objectifs de travail.
- Garantir la cohérence des actions menées sur les accueils.
- Assurer un suivi régulier du fonctionnement des sites.
- Accompagner dans la mise en œuvre des projets pédagogiques.

Activités régulières :

Impulse et met en œuvre la politique du territoire en matière de jeunesse

Participe à la définition des orientations stratégiques des accueils de loisirs (recense et évalue les besoins en matière de loisirs et participe à la définition des actions à mener à destination de l'enfance et de la jeunesse)

Traduit les orientations politiques en projets et en actions

Elabore des partenariats

Pilote le bon fonctionnement des accueils de loisirs

Anime et coordonne les équipes de directions des accueils (organisation de réunions de travail, de formations, de temps d'échange...)

Participe à l'élaboration du budget et à sa bonne exécution

Participe à la gestion des recrutements en lien avec sa direction et le service RH (demande de recrutement, entretien de recrutement, transmission des éléments nécessaires à l'établissement de contrats et de salaires)

Assure la transmission dans les délais fixés par la direction des ressources humaines des éléments nécessaires à l'établissement de la paie à la direction des ressources humaines : demande de renouvellement de contrats, congés, absences autorisées, changement de situations

Participe à la gestion managériale (entretiens individuels, gestion de conflits)

Participe à la rédaction de demande de bilans et rapports d'activité à transmettre aux différentes instances institutionnelles (service de l'Etat, CAF...)

Veille au respect et à l'application des dispositions réglementaires et des règles d'hygiène et sécurité et informe sa direction de tout dysfonctionnement

Est associé à l'élaboration de travaux d'entretien courant des équipements et aux projets de construction

➤ **Responsable Jeunesse et citoyenneté ;**

Ce poste est déjà existant et comprend l'équivalent de 0.5 ETP en tant que chargée de coopération jeunesse.

Missions générales :

Dans le cadre du contrat unique, la responsable jeunesse et citoyenneté contribue à la définition, la mise en œuvre et l'animation de la politique jeunesse à l'échelle du territoire.

Activités régulières :

Animation et coordination territoriale

- Animer les instances et les temps de concertation en lien avec la thématique jeunesse (comités techniques, groupes de travail, réunions publiques)
- Coordonner la mise en œuvre des actions jeunesse à l'échelle du territoire
- Assurer l'articulation entre le contrat unique et les autres dispositifs (PESL, projets éducatifs, politiques locales)

Diagnostic, observation et veille

- Réaliser et actualiser le diagnostic territorial jeunesse
- Identifier les besoins des jeunes et les enjeux du territoire (autonomie, insertion, engagement, accès aux droits...)
- Assurer une veille sociale, éducative et réglementaire
- Repérer les opportunités de financement et dispositifs mobilisables

Conception et pilotage de projets

- Élaborer, mettre en œuvre et suivre les actions inscrites dans le volet jeunesse
- Décliner les orientations stratégiques en fiches actions opérationnelles
- Veiller à la cohérence des projets avec les orientations CAF et les politiques publiques
- Apporter un appui méthodologique aux acteurs et services

Accompagnement des acteurs et développement des partenariats

- Accompagner les porteurs de projets jeunesse
- Développer et animer un réseau d'acteurs locaux (associations, établissements, services, institutions)
- Favoriser la transversalité entre services (petite enfance, parentalité, éducation, insertion...)
- Encourager les dynamiques de coopération et de mutualisation

Promotion des politiques jeunesse

- Contribuer à la valorisation de la politique jeunesse auprès des partenaires et des élus
- Sensibiliser les acteurs aux enjeux éducatifs et sociaux liés à la jeunesse
- Favoriser l'accès des jeunes aux dispositifs et services du territoire

Participation des jeunes et des familles

- Développer des démarches favorisant la participation des jeunes
- Associer les familles et renforcer le lien avec les actions de soutien à la parentalité
- Prendre en compte les besoins et attentes dans la construction des actions

Communication et valorisation

- Assurer la communication des actions jeunesse auprès de la population
- Participer à la création de supports de communication adaptés
- Valoriser les projets, initiatives et résultats auprès des partenaires et financeurs

Suivi, évaluation et gestion

- Assurer le suivi technique et financier des actions (CAF, ARS, co-financements...)
- Mettre en place des outils de suivi et d'évaluation
- Contribuer aux bilans du contrat unique

Contribution stratégique

- Contribuer à la mise en œuvre et à l'évolution de la stratégie territoriale jeunesse dans le cadre du contrat unique

- Apporter une expertise jeunesse aux projets de la collectivité
- Participer aux dynamiques partenariales portées par la CAF, l'INSEE et les institutions

➤ **Responsable Santé et Handicap ;**

Il est proposé de créer un poste de responsable santé et handicap au grade d'assistant socio-éducatif, à temps complet :

Poste	Taux d'emploi	Nombre de poste	Création / Grade
Responsable santé et handicap	Temps complet	1	Assistant socio-éducatif,

Missions générales :

Dans le cadre du contrat unique et en articulation avec les politiques territoriales, le/la Responsable Santé et Handicap contribue à la définition, à la mise en œuvre et à l'évaluation de la stratégie territoriale en matière de santé, de prévention et d'inclusion. Il/elle assure l'encadrement des référents Santé et Handicap, anime les dynamiques partenariales et accompagne le déploiement des actions. Il/elle apporte un appui à la décision à la Directrice adjointe et garantit la cohérence des actions conduites sur le territoire.

Activités régulières :

Encadrement et pilotage des référents Santé et Handicap

- Encadrer et coordonner les référents Santé et Handicap.
- Définir les orientations, priorités et objectifs de travail.
- Animer les temps de coordination et garantir la cohérence des pratiques.
- Accompagner l'analyse des situations complexes et la montée en compétences des référents.
- Accompagner les évolutions organisationnelles et contribuer à la conduite du changement auprès des équipes et des partenaires
- Assurer le suivi de l'activité et rendre compte à la Directrice adjointe. (Assurer le pilotage des obj annuels, indicateurs d'activité et résultats attendus dans le cadre d'un projet de service)

Soutien à la décision et déploiement stratégique

- Conseiller la Directrice adjointe dans la définition et la mise en œuvre de la stratégie Santé et Handicap.
- Apporter une expertise technique dans les situations nécessitant un arbitrage.
- Piloter le déploiement des actions sur les structures Petite Enfance, Enfance et Jeunesse.
- Garantir la qualité de l'accompagnement des publics et le respect des orientations de la collectivité.
- Assurer l'interface entre la Direction, les services, les référents et les partenaires.

Animation territoriale et partenariale

- Coordonner les actions Santé et Handicap à l'échelle du territoire.
- Animer les réseaux, instances de concertation (COTECH, COSUIV) et groupes de travail.
- Développer et mobiliser les partenariats institutionnels et opérationnels.
- Favoriser la coopération entre les acteurs éducatifs, sociaux, sanitaires et médico-sociaux.

Diagnostic, veille et expertise

- Réaliser et actualiser le diagnostic territorial.
- Identifier les besoins des publics et les enjeux émergents.
- Assurer une veille réglementaire, sanitaire et sociale.
- Apporter une expertise Santé et Handicap aux projets de la collectivité.

Conception et pilotage de projets

- Élaborer, mettre en œuvre et évaluer les actions de prévention, de promotion de la santé et d'inclusion.
- Veiller à la cohérence des projets avec les orientations institutionnelles.
- Accompagner les services et porteurs de projets dans leur mise en œuvre.

Communication, évaluation et gestion

- Assurer la valorisation et la communication des actions menées.

- Mettre en place les outils de suivi et d'évaluation.
- Assurer le suivi administratif et financier des projets.
- Contribuer aux bilans, rapports d'activité et évaluations du contrat unique.

➤ **Responsable du Service Public de la Petite Enfance et du soutien à la parentalité ;**

Il est proposé de créer un poste de responsable du service public de la petite enfance et du soutien à la parentalité au grade de puéricultrice hors classe, à temps complet :

Poste	Taux d'emploi	Nombre de poste	Création / Grade
Responsable du service public de la petite enfance et du soutien à la parentalité	Temps complet	1	Puéricultrice hors classe

Dont 0.90 ETP chargé(e) de coopération petite enfance et soutien à la parentalité

Missions générales :

Animation et coordination territoriale

- Animer les instances et les temps de concertation (comités techniques, groupes de travail, réunions publiques...)
- Coordonner la mise en œuvre des actions en santé et handicap à l'échelle du territoire
- Assurer le lien et la cohérence entre les différents dispositifs et politiques publiques

Diagnostic, observation et veille

- Réaliser et actualiser un diagnostic territorial en santé et handicap
- Identifier les besoins des populations et repérer les publics prioritaires
- Assurer une veille sanitaire, sociale et réglementaire, ainsi qu'une veille sur les opportunités de financement (appels à projets)

Conception et pilotage de projets

- Élaborer, mettre en œuvre et suivre des actions de prévention, de promotion de la santé et d'inclusion des personnes en situation de handicap
- Veiller à la cohérence des actions avec les orientations stratégiques locales et institutionnelles
- Proposer des outils méthodologiques et une expertise technique aux acteurs du territoire

Accompagnement des acteurs et développement des partenariats

- Accompagner les porteurs de projets (conseil, structuration, suivi)
- Identifier, mobiliser et animer un réseau d'acteurs pluridisciplinaires (sanitaire, social, médico-social, éducatif...)
- Favoriser les dynamiques de coopération, de mutualisation et d'intersectorialité

Participation des habitants

- Encourager et soutenir la participation des habitants et des publics concernés
- Valoriser leurs besoins, leurs usages et leurs initiatives dans les projets

Communication et valorisation

- Assurer la communication des actions et dispositifs
- Contribuer à des outils et supports de communication
- Valoriser les actions, les résultats et les bonnes pratiques

Suivi, évaluation et gestion

- Assurer le suivi technique et financier des actions (dossiers de financement, bilans)
- Mettre en place des outils de suivi et d'évaluation
- Contribuer aux bilans du contrat unique

Contribution stratégique

- Contribuer à la mise en œuvre et à l'évolution de la stratégie territoriale jeunesse dans le

contrat unique

- Apporter une expertise santé et handicap aux projets de la collectivité
- Participer aux dynamiques partenariales portées par la CAF, l'ARS et les institutions

➤ **Responsable petite enfance en charge des multi-accueils :**

Il est proposé de créer un poste de responsable de la petite enfance en charge des multi accueils au grade de puéricultrice hors classe, à temps complet.

Poste	Taux d'emploi	Nombre de poste	Création / Grade
Responsable petite enfance en charge des multi-accueils	Temps complet	1	Puéricultrice hors classe

Et de supprimer l'emploi permanent de responsable petite enfance, à compter du 31 décembre 2026 :

Poste	Taux d'emploi	Nombre de poste	Suppression / Grade
Responsable petite enfance	Temps complet	1	Puéricultrice hors classe

Missions :

Coordonne les activités des 4 multi accueils

- Impulse et met en œuvre la politique du territoire en matière de petite enfance
- Participe à la définition des orientations stratégiques des multi accueils et des RAM (recense et évalue les besoins en matière de petite enfance)
- Diagnostic et prospective des besoins en mode de garde
- Traduit les orientations politiques en projet, en actions.
- Pilote le bon fonctionnement des équipements de la petite enfance en lien avec les responsables de structures
- Anime et coordonne les équipes (organisations de réunions de travail, de formations, de temps d'échange...)
- Participe à la commission d'attribution des places multi accueils
- Participe à l'élaboration du budget et à sa bonne exécution, en lien avec la direction
- Participe à la gestion des ressources humaines en lien avec sa direction : encadrement, gestion de conflits, planning de travail, absences
- Assure la transmission dans des délai fixés par le service RH des éléments nécessaires à l'établissement de la paie : demande de renouvellement de contrats, congés, absences autorisées, changement de situation...)
- Participe à la rédaction de demande, de bilans et rapports d'activité à transmettre aux différentes instances institutionnelles (services de l'Etat, CAF etc...), en lien avec la responsable du service public de la petite enfance
- Travaille en étroite collaboration avec la direction et les autres responsables
- Veille au respect et à l'application des dispositions réglementaires et des règles d'hygiène et sécurité et informe sa direction de tout dysfonctionnement

➤ **Directeur de structure multi-accueil :**

Il est proposé de créer un poste directeur de structure multi-accueil au grade de puéricultrice et au cadre d'emploi d'éducateur de jeunes enfants, à temps complet.

Poste	Taux d'emploi	Nombre de poste	Création / Grade
Directeur de structure multi-accueil	Temps complet	1	Puériculture Educateur de jeunes enfants Educateur de jeunes enfants de classe exceptionnelle

Missions générales :

- Garantir un bon fonctionnement de la structure dans le respect des normes et des règlements applicables aux EAJE
- Garantir une bonne gestion administrative et financière de la structure
- Garantir les meilleures conditions d'accueil des jeunes enfants confiés afin de leur assurer la sécurité, la santé et le bien-être dans un environnement bienveillant
- Garantir l'éveil et favoriser le développement des enfants accueillis
- Entretenir un contact privilégié avec les familles pour garantir une continuité éducative
- Manager une équipe pluridisciplinaire de professionnels
- Développer des projets transversaux
- Travailler en lien avec la responsable du service public de la petite enfance
- Favoriser les partenariats internes et externes
- Remplacer sur le terrain si nécessaire
- Participer à la formation des professionnels
- Assurer une veille documentaire
- Participer aux travaux du PESL
- Rédiger les rapports d'activité annuels de votre structure

➤ **Directeur adjoint chargé de la coordination territoriale**

Il est proposé de créer un poste de directeur adjoint chargé de la coordination territoriale, au grade d'attaché, à temps complet :

Poste	Taux d'emploi	Nombre de poste	Création / Grade
Directeur adjoint chargé de la coordination territoriale	Temps complet	1	Attaché

Et de supprimer l'emploi non permanent (contrat de projet) de chargé de coopération PESL-CTG, à compter du 31 décembre 2026 :

Poste	Taux d'emploi	Nombre de poste	Suppression / Grade
Chargé de coopération PESL-CTG	Temps complet	1	Conseiller socio-éducatif

Sous l'autorité du Directeur Petite Enfance, Enfance et Jeunesse, le(la) Directeur(rice) adjoint(e) en charge de la coordination territoriale participe à la définition, à la mise en œuvre et à l'évaluation de la stratégie territoriale en matière de développement social, familial, éducatif et de santé.

Il(elle) assure le pilotage opérationnel du contrat unique, coordonne les démarches partenariales et accompagne le développement des parcours territoriaux en lien avec les priorités de la collectivité. Ce poste s'inscrit dans une logique de transversalité avec les responsables des parcours Petite Enfance et Parentalité, Enfance, Jeunesse et Citoyenneté, Santé et Handicap.

Missions générales (0,8 ETP) :

Contribuer au pilotage stratégique et opérationnel du contrat unique afin de garantir la cohérence des politiques publiques locales en matière de santé, de famille, de parentalité, d'enfance, de jeunesse, d'inclusion et de développement social.

Assurer la coordination des partenaires, l'animation des démarches territoriales et l'accompagnement des élus dans la mise en œuvre des orientations de la collectivité.

Missions détaillées :

Pilotage du contrat unique

- Participer à la gouvernance du dispositif et contribuer au pilotage stratégique ;
- Animer la démarche de co-construction du projet social et territorial ;
- Coordonner la mise en œuvre des orientations stratégiques avec l'équipe projet ;
- Assurer la planification, le suivi et l'ajustement des actions ;
- Veiller à la cohérence des interventions et dispositifs déployés sur le territoire ;
- Contribuer aux procédures de contractualisation, aux appels à projets et aux conventions de financement.

Réalisation et actualisation des diagnostics territoriaux

- Élaborer et actualiser les diagnostics territoriaux dans les domaines social, familial, éducatif et de santé ;
- Analyser les besoins des habitants et les évolutions socio-démographiques ;
- Identifier les ressources du territoire, les dispositifs existants et les besoins non couverts ;
- Produire des outils d'aide à la décision : études, cartographies, observatoires, tableaux de bord.

Ingénierie de projet et développement territorial

- Traduire les orientations politiques en plans d'actions opérationnels ;
- Élaborer, coordonner et suivre la programmation annuelle du PLUSS ;
- Accompagner les porteurs de projets et les chargés de développement territorial ;
- Soutenir le développement des parcours territoriaux :
 - Petite enfance et parentalité ;
 - Enfance ;
 - Jeunesse et citoyenneté ;
 - Santé et handicap ;
- Rechercher et mobiliser les financements adaptés ;
- Assurer le pilotage et le suivi des projets structurants.

Animation partenariale et travail en réseau

- Mobiliser et fédérer les acteurs du territoire ;
- Organiser et animer :
 - Les comités de pilotage ;
 - Les groupes techniques ;
 - Les commissions thématiques ;
- Développer les coopérations entre les secteurs éducatif, social, sanitaire, médico-social et associatif ;
- Assurer l'interface avec la CAF, l'ARS, les services de l'État, le Département et les autres financeurs ;
- Favoriser les échanges de pratiques et la circulation de l'information.

Conseil aux élus et aide à la décision

- Accompagner les élus dans la définition et le suivi des politiques territoriales ;
- Préparer les notes d'analyse, d'opportunité et d'arbitrage ;
- Assurer une veille réglementaire, stratégique et territoriale ;
- Conseiller sur les dispositifs et les opportunités de financement.

Participation citoyenne

- Favoriser l'implication des habitants dans les projets du territoire ;
- Développer les démarches participatives ;
- Recueillir et valoriser l'expression des usagers ;
- Adapter les actions aux besoins exprimés par la population.

Suivi, évaluation et communication

- Concevoir les outils de suivi et d'évaluation ;
- Définir et suivre les indicateurs d'activité et d'impact ;
- Produire les bilans annuels et les rapports destinés aux partenaires et financeurs ;
- Valoriser les actions mises en œuvre ;
- Participer à la communication institutionnelle relative aux projets territoriaux.

Missions annexes (0,2 ETP) :

- Contribution aux projets stratégiques de la Direction Petite Enfance, Enfance et Jeunesse ;
- Appui à la coordination générale du service ;
- Participation aux démarches transversales de la collectivité ;
- Représentation de la direction auprès des partenaires en tant que de besoin ;
- Suppléance du directeur sur certains dossiers ou instances.

La présente organisation prendra effet au 1er janvier 2027. Il est toutefois proposé de créer les postes dès le 1er octobre 2026 afin d'anticiper la procédure de recrutement.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code Général de la Fonction Publique, notamment son article L.313-1 ;
Vu la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique ;
Vu l'arrêté interpréfectoral DRCL/BCLI/2016-88 du 16 septembre 2016 portant création de la Communauté de communes Roumois Seine, modifié ;
Vu l'arrêté interpréfectoral DCL/BCLI/2023-29 du 29 décembre 2023 portant modification des statuts de la Communauté de communes Roumois Seine ;
Vu la délibération n° CC/DG/067-2026 du 7 avril 2026 portant élection du Président de la Communauté de communes Roumois Seine ;
Vu le tableau des effectifs ;
Vu l'avis du Comité Social Territorial du 11 septembre 2026 ;
Vu l'avis du Comité Social Territorial du 18 septembre 2026 ;
Considérant que conformément à l'article L.313-1 du Code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ;

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré,

VOTE		VOIX
Pour	54	
Contre	4	M. Jérôme DÉBUS, M. Jacques DORLEANS, Mme Nathalie DANNEBEY, Mme Sylvie LENFANT
Abstentions	3	M. Bertrand PECOT, Mme Florence LEMAISTRE, M. Rudy SIMON
Ne prend pas part au vote	0	

➤ **CRÉE, les emplois permanents suivants, à compter du 1^{er} octobre 2026 :**

- 1 poste de directeur ALSH, relevant du grade d'animateur et du grade d'animateur principal de 1^{ère} classe, catégorie B, à temps complet.
- 3 postes de directeur ALSH, relevant du grade d'adjoint d'animation et du grade d'adjoint d'animation territorial principal de 2^{ème} classe, catégorie C, à temps complet.
- 5 postes de directeur adjoint périscolaire, relevant du grade d'adjoint d'animation, du grade d'adjoint d'animation territorial principal de 2^{ème} classe et du grade d'adjoint d'animation territorial principal de 1^{ère} classe catégorie C, à temps complet.
- 2 postes d'animateur jeunesse, relevant du grade d'adjoint d'animation, du grade d'adjoint d'animation territorial principal de 2^{ème} classe, du grade d'adjoint d'animation territorial principal de 1^{ère} classe, catégorie C, à temps complet.
- 1 poste de responsable enfance, qualité éducative et accompagnement des grands projets, relevant du grade d'animateur principal de 2^{ème} classe, catégorie B, à temps complet.
- 1 poste de responsable enfance accueil périscolaire et accueil extrascolaire, relevant du grade d'animateur principal de 2^{ème} classe, catégorie B, à temps complet.
- 1 poste de responsable santé et handicap, relevant du grade d'assistant socio-éducatif, catégorie A, à temps complet.
- 1 poste de responsable du service public de la petite enfance et du soutien à la parentalité, relevant du grade de puéricultrice hors classe, catégorie A, à temps complet
- 1 poste de responsable petite enfance en charge des multi-accueils, relevant du grade de puéricultrice hors classe, catégorie A, à temps complet
- 1 poste de directeur SMA, relevant du grade de puéricultrice, du grade d'éducateur de jeunes enfants, du grade d'éducateur de jeunes enfants de classe exceptionnelle, catégorie A, à temps complet
- 1 poste de directeur adjoint chargé de la coordination territoriale, relevant du grade d'attaché, catégorie A, à temps complet.

➤ **SUPPRIME, à compter du 31 décembre 2026, les postes permanents suivants :**

- 1 poste de directeur ALSH et périscolaire, relevant du grade d'animateur, catégorie B, à temps complet.
- 1 poste de directeur ALSH et périscolaire, relevant du grade d'animateur principal de

1ère classe, catégorie B, à temps complet.

- 4 postes de directeur ALSH et périscolaire, relevant du grade d'adjoint d'animation territorial principal de 2ème classe, catégorie C, à temps complet.
- 3 postes de directeur ALSH et périscolaire, relevant du grade d'adjoint d'animation territorial principal de 2ème classe, catégorie C, à temps complet
- 1 poste de responsable enfance, relevant du grade d'animateur principal de 2ème classe, catégorie B, à temps complet.
- 1 poste de responsable enfance, relevant du grade d'adjoint d'animation territorial principal de 2ème classe, catégorie C, à temps complet.
- 1 poste de responsable de la petite enfance, relevant du grade de puéricultrice hors classe, catégorie A, à temps complet

➤ **SUPPRIME, à compter du 31 décembre 2026, le poste non permanent (contrat de projet) suivant :**

- 1 poste de chargé de coopération PESL-CTG, relevant du grade de conseiller socio-éducatif, catégorie A, à temps complet.

➤ **AUTORISE** les recrutements sur des emplois permanents d'agent contractuel relevant de la catégorie hiérarchique nécessaire pour occuper les postes, au titre de l'article L. 332-8 2° du Code général de la fonction publique, dans l'hypothèse où les vacances d'emploi ne seraient pas pourvues par des fonctionnaires titulaires ou stagiaires, pour une durée déterminée conforme à l'article L. 332-9 du code général de la fonction publique. Dans cette hypothèse, les agents contractuels devront au moins justifier du ou des diplôme(s) ou de l'expérience professionnelle dans le secteur demandé. Les contrats sont conclus pour une durée déterminée maximale de trois ans et reconduit par décision expresse dans la limite de six ans. Au-delà, les contrats sont reconduits par décision expresse par des contrats à durée indéterminée. Les traitements seront calculés au maximum sur l'indice brut terminal de la grille indiciaire des grades précités à laquelle s'ajoutent les suppléments et indemnités prévues par délibération.

➤ **INSCRIT** les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois au budget, chapitre 012.

Cyrille GUINAMANT
Secrétaire de séance

Sylvain BONENFANT
Président




Copie certifiée conforme à l'original.




La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet :

-d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de sa notification devant le Tribunal Administratif de Rouen (53, Avenue Gustave Flaubert, 76000 Rouen, Téléphone : 02 35 58 35 00, Télécopie : 02 35 58 35 03, Courriel : greffe.ta-rouen@juradm.fr site : <http://rouen.tribunal-administratif.fr/informations-pratiques/Access-et-coordonnees>). Cette demande pourra être assortie le cas échéant d'un référé suspension (article L.521-1 du CJA) ;

-ou d'un recours gracieux et/ou demande préalable auprès des services de la Communauté de Communes Roumois Seine. Ce recours gracieux et/ou demande préalable donnera lieu à un examen par les services de la Communauté de Communes Roumois Seine. L'interlocuteur sera Monsieur le Directeur des Affaires juridiques de la Communauté de communes Roumois Seine, 666 rue Adolphe Coquelin, 27310 Bourg-Achard

Si le recours gracieux ou la demande préalable donne lieu à une décision explicite avant l'expiration d'un délai de deux mois, ladite décision pourra être attaquée dans un délai de deux mois sur le fondement d'un recours pour excès de pouvoir, à compter de sa notification devant le Tribunal Administratif de Rouen (53, Avenue Gustave Flaubert, 76000 Rouen, Téléphone : 02 35 58 35 00, Télécopie : 02 35 58 35 03, Courriel : greffe.ta-rouen@juradm.fr site : <http://rouen.tribunal-administratif.fr/informations-pratiques/Access-et-coordonnees>). Ce recours pourra être assorti le cas échéant d'un référé suspension (article L.521-1 du CJA).

Si le recours gracieux ou la demande préalable ne donne pas lieu à une réponse, une décision implicite de rejet de celle-ci en résultera au terme d'un délai de deux mois à compter de la présente, et ladite décision pourra être attaquée dans un délai de deux mois sur le fondement d'un recours pour excès de pouvoir, à compter de sa notification devant le Tribunal Administratif de Rouen (53, Avenue Gustave Flaubert, 76000 Rouen, Téléphone : 02 35 58 35 00, Télécopie : 02 35 58 35 03, Courriel : greffe.ta-rouen@juradm.fr site : <http://rouen.tribunal-administratif.fr/informations-pratiques/Access-et-coordonnees>). Cette demande pourra être assortie le cas échéant d'un référé suspension (article L. 521-1 du CJA).

Conformément aux termes de l'article R. 421-7 du CJA, sauf les requérants qui usent de la faculté prévue par les lois spéciales de déposer leurs requêtes auprès des services du représentant de l'Etat ou de son délégué dans les arrondissements, les subdivisions ou les circonscriptions administratives, les personnes qui demeurent en Guadeloupe, Guyane, à la Martinique, à la Réunion, à Saint-Barthélemy, à Saint-Martin, à Mayotte, à Saint-Pierre-et-Miquelon, en Polynésie française, dans les Iles Wallis-et-Futuna, en Nouvelle Calédonie et dans les Terres australes et antarctiques françaises et les personnes qui demeurent à l'étranger disposent d'un délai supplémentaire de distance de respectivement un et deux mois pour saisir le Tribunal administratif de Rouen.